

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: 18 (1972)
Heft: 2

Anhang: [Nouvelles locales] : Lyon
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Parution
du prochain numéro spécial du
MESSAGER SUISSE
avril 1972

Délai de réception
des manuscrits
20 février 1972

Nationalité de la femme

La femme suisse perd la nationalité suisse en EPOUSANT UN ETRANGER si elle acquiert la nationalité de son mari par le mariage, ou l'a déjà, et ne déclare pas AVANT LA CELEBRATION DU MARIAGE vouloir conserver la nationalité suisse (Art. 9 LN).

La femme suisse acquiert la nationalité française en EPOUSANT UN RESSORTISSANT FRANÇAIS (Art. 37 CN). La Suisse épousant un Français aura donc les deux nationalités dès le jour du mariage si elle a demandé à conserver sa nationalité d'origine et n'a pas décliné l'acquisition de la nationalité française.

Aux termes de l'article 38 CN, la femme suisse a la faculté de décliner antérieurement au mariage, par déclaration auprès du juge d'instance l'acquisition de la nationalité française, à condition d'avoir souscrit préalablement la déclaration de conservation de la nationalité suisse.

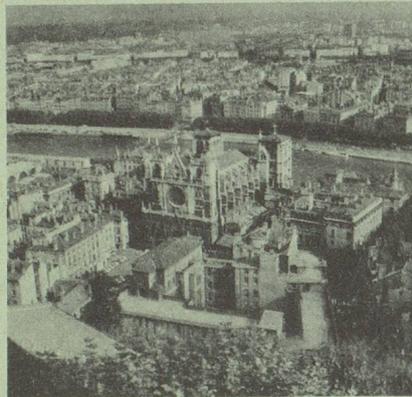
La femme suisse domiciliée hors de France qui désire acquérir la nationalité française de son mari et résider en France aura soin de solliciter l'autorisation de séjour en France préalablement au mariage par l'entremise du Consulat de France.

Les anciennes Suissesses qui, avant l'entrée en vigueur de la loi sur l'acqui-

sition et la perte de la nationalité suisse du 29 septembre 1952 (LN) ont perdu la nationalité suisse par le mariage ou par l'inclusion dans la libération de leur mari, peuvent, lorsque leur mariage n'est pas dissout, être réintégrées dans cette nationalité (Art. 58 bis LN). Il n'est fixé aucun délai de présentation de telles demandes de réintégration.

Les anciennes Suissesses qui ont perdu la nationalité suisse par le mariage, et qui sont veuves ou divorcées, peuvent être réintégrées dans leur nationalité d'origine si elles en font la demande dans un délai de dix ans à partir de la dissolution du mariage (Art. 19 LN). Passé ce délai, des demandes de réintégration peuvent, sous certaines conditions, encore être prises en considération.

Lyon



8, rue Godefroy (6^e)
Tél. : 24-51-34 - 24-72-81.

Message consulaire

A.V.S.-A.I.

C'est avec beaucoup de satisfaction que j'ai constaté que « le Messager » est lu attentivement. A en juger des nombreuses demandes d'adhésion reçues, j'en déduis que l'exposé sur la huitième révision de l'A.V.S.-A.I. a retenu l'attention d'un grand nombre de compatriotes intéressés.

Je dois cependant préciser que les principes énoncés ne se réfèrent qu'à un projet qui doit encore être approuvé par le souverain ; dans la meilleure des hypothèses, les nouvelles dispositions n'entreront guère en vigueur avant le 1^{er} janvier 1973. Il est donc superflu, pour la catégorie des personnes auxquelles les futures dispositions seront applicables, de demander dès maintenant leur adhésion.

Le moment venu, c'est-à-dire dès l'entrée en vigueur de la huitième révision, toute la communauté suisse en sera avisée par le canal du « Messager suisse ».

Colonie suisse du pays de Gex

Notre Section de Tir a eu son dîner annuel, avec proclamation des résultats, le samedi 10 novembre. Cette réunion fut, en effet, une nouvelle occasion d'exalter les liens d'amitié qui unissent Genève et le Pays de Gex, amitié qui fut le thème central des propos de tous nos hôtes français et suisses.

Le Président Hugentobler anime avec une belle compétence cette soirée. M. Ruffieux, Conseiller d'Etat de Genève, qui honorait de sa présence cette fête, dit entre autres : « La frontière est plus un trait d'union qu'une séparation. Je me réjouis de voir les Suisses du Pays de Gex participer à la vie communautaire et démontrer que celui qui aime sa patrie, aime et respecte celle des autres. C'est dans cet esprit que nous construisons une Europe fraternelle ».

M. Meylan, Maire de Ferney-Voltaire, a rappelé la nécessité de poursuivre le dialogue entre les Maires frontaliers et les autorités genevoises.

La présence des colonels Matthey et Nicaty, de M. Peney, Président des carabiniers de Satigny, de M. Vuille, Président de la Société cantonale de Tir, rappelaient toutefois qu'il s'agissait, pour un soir, de récompenser les tireurs de la Colonie. Leurs succès ont été très nombreux.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Membres actifs a eu lieu dimanche 28 novembre.

Pour la 1^{re} fois en 25 années d'existence, la Colonie a eu recours à une assemblée générale extraordinaire. Les problèmes à débattre étaient urgents et ne pouvaient attendre l'assemblée ordinaire du printemps. 70 personnes étaient présentes. MM. Gonin et Cherbuin firent le point des travaux déjà faits et de ceux encore à entreprendre pour que notre Maison Suisse soit terminée et devienne ce centre de l'amitié souhaité. MM. Hugentobler et Dayer exposèrent la situation financière avec beaucoup de précision, en soulignant tout l'espoir que le Comité met dans l'emprunt lancé parmi nos membres. Puis, M. Hugentobler présenta les modifications nécessaires proposées, de nos statuts, et le changement de nom de notre Colonie en Cercle Suisse du Pays de Gex qui deviendra effectif dès l'acceptation par les Autorités compétentes.

L'assemblée accepte toutes les propositions présentées.

Et le samedi 11 décembre, nos Membres représentants étaient réunis autour des caquelons dans notre chalet pour mettre au point, avec le Comité, les listes de nos enfants et personnes âgées. Une discussion très amicale sur différents sujets a permis au Comité de comprendre encore mieux tout le

Congrès de l'Union
des Suisses
de France

◆
6 et 7 mai
à
Strasbourg

travail efficace, et souvent délicat, accompli par nos membres représentants, et le Président André les remercia chaleureusement pour cette vivante et salubre participation à la vie de notre société.

En parlant de l'emprunt offert à nos membres, le Président nous dit : « Nous sommes une ruche bourdonnante à qui il faut du miel, beaucoup de miel, pour que vive notre ruche, et chaque abeille doit y participer ».

M. André présenta à la famille Hugentobler plongée dans le deuil toute la vive sympathie et les affectueuses condoléances du Comité et de toute la Colonie. Votre douleur, chers Amis, est notre douleur.

Et l'année 1971 se termine pour nous riche en satisfaction et pleine d'espoir pour 1972.

Consulat général de Suisse

Lyon

Deuils

— Le 26 août 1971 est décédé à Genève, à l'âge de 84 ans, **M. Henry de Watteville**, Administrateur de la Banque Vve Morin-Pons, à Lyon. Le défunt fut inhumé à Lyon, le 1^{er} septembre 1971. Il était un grand animateur de la communauté suisse de Lyon où il occupait différentes charges. En dernier lieu, il fut membre du Comité de la Société Suisse de Bienfaisance.

— Le 6 septembre 1971 est décédé à Lyon, à l'âge de 94 ans, **M. Paul Henny**, entrepreneur. Lui aussi était, jusqu'à un âge avancé, un membre et promoteur très actif de la communauté helvétique de Lyon. Aux familles endeuillées, j'exprime ici toute ma sympathie.

Seuls ceux qui œuvrent à la tête des sociétés suisses à l'étranger savent quelle somme d'abnégation, de temps de loisirs, d'argent, d'énergie et de sacrifices de tout genre est dépensée par les compatriotes qui se dévouent à leur bon fonctionnement. Aussi voudrais-je — en pensant à ces deux bienfaiteurs défunts — remercier derechef tous les présidents et membres des comités de nos sociétés suisses de l'arrondissement consulaire de leur si précieuse et constante collaboration. Hélas ! c'est en les perdant qu'on mesure toute leur valeur !

R. Cuttat, Consul général.

P.-D.G., cadres et entrepreneurs

Depuis quelque temps déjà, le Consul général réunit environ deux fois par an les présidents, directeurs généraux, cadres suisses (ainsi que français d'entreprises suisses), et les entrepreneurs

et professionnels suisses à un cocktail. Ces réunions qui ont lieu tantôt à la résidence du Consul général, tantôt à la « Maison suisse » ou ailleurs, sont fort appréciées par la plupart des invités. Le but en est de mieux se connaître entre personnes aux occupations semblables, et des contacts nouveaux, parfois fort intéressants et utiles, s'y établissent.

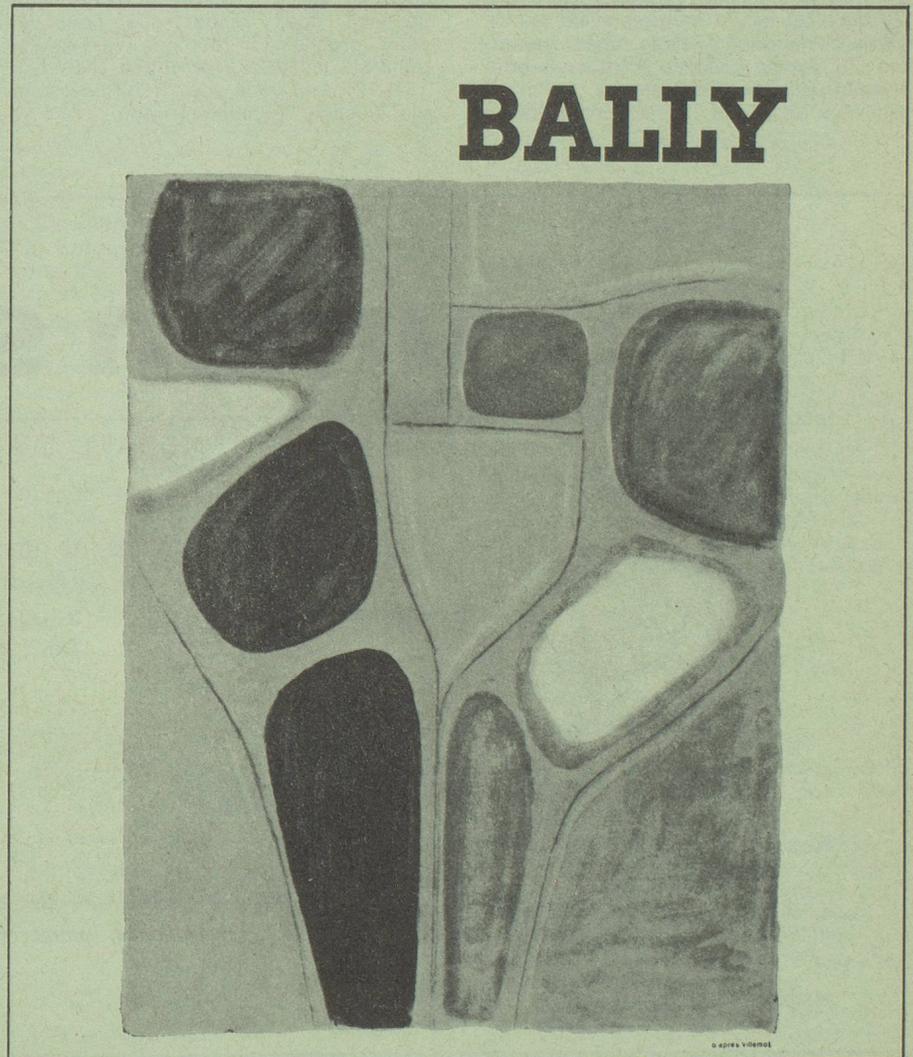
Le nom et la qualité de tous les intéressés qui le souhaitent sont réunis sur une liste qui est adressée à chacun d'eux avec l'invitation, afin qu'il puisse se rendre compte quelles rencontres il peut éventuellement y faire.

Pour le moment, la liste en question compte environ 290 personnes. Tous les compatriotes des deux sexes, rangés dans les catégories professionnelles énumérées plus haut et qui n'auraient pas encore reçu d'invitation à ces réunions, devenues quasiment traditionnelles, sont priés de faire connaître au Consulat général leur désir d'y être

conviés. Bien entendu, ceux n'habitant pas Lyon ou ses environs et recevant les invitations à ces rencontres, ne sont nullement tenus de s'y rendre. Mais, si ils se trouvaient à Lyon le même jour, ils y seraient naturellement les bienvenus.

Pro Ticino Lyon

Le 20 novembre dernier, la salle du Carnotzet de la Maison suisse affichait « complet ». En effet, 140 membres et sympathisants avaient répondu à l'invitation de la Pro Ticino pour une soirée récréative et d'information. Une fois de plus, on s'est senti lié à cette terre tessinoise, symbole vivant et nécessaire dans le contexte de notre Confédération helvétique, si brillamment évoquée par les deux orateurs, hôtes de notre association. Après un vin d'honneur offert par M. Soldati, Consul adjoint, de touchantes paroles de bienvenue ont été adressées par M. René Cuttat,



Consul général, à M. Rotanzi, Président du Comité central de la Pro Ticino, et M. Jean Billet, Professeur à Grenoble. Le premier nous a présenté un aperçu général des problèmes tessinois et des communautés tessinoises à l'étranger, mettant l'accent sur la collaboration et le recrutement des jeunes au service des intérêts de leur canton d'origine et des sociétés de la Pro Ticino, pour éviter que celles-ci soient mises en veilleuse, symptôme de disparition. Il faut donc faire un effort de bonne volonté dans l'esprit patriotique qui doit nous animer, tout en appréciant à son juste titre le pays étranger qui nous accueille, et dans lequel la plupart se sont fort bien assimilés par l'acquisition de la nationalité et de la langue en sacrifiant l'idiome de nos ancêtres.

Prit ensuite la parole M. Jean Billet, Professeur, Docteur ès-lettres et sciences humaines, maître de conférence à l'Institut de Géographie alpine de l'Université de Grenoble, qui, au début de 1971, a brillamment soutenu sa thèse de doctorat sur le thème suivant : « Un versant méridional des Alpes centrales : le Tessin ». Après nous avoir brièvement précisé les raisons qui l'ont amené à choisir le Tessin comme thème

de sa thèse, le Professeur Billet a résumé et commenté son ouvrage. Ce fut une causerie magistrale, claire, objective et fort appréciée par l'auditoire attentif et intéressé. L'ouvrage a été mis en souscription jusqu'au 31 décembre 1971 au prix de FF 65, —, et sera de FF 80, — après sa parution en 1972.

Le Comité remercie vivement MM. Rotanzi et Billet de leur précieuse collaboration, ainsi que les dames qui, spontanément, ont préparé un excellent buffet, sans oublier les nombreux donateurs de lots pour les divers jeux qui ont si bien agrémenté cette belle soirée. Un remerciement particulier va à la Pâtisserie « La Royale » dont le propriétaire, notre compatriote M. de Kaenel, maître-pâtissier, nous a fait la surprise d'offrir un ouvrage artistique en chocolat reflétant les emblèmes suisse et tessinois.

Pour conclure, nous formulons les vœux pour un avenir riche de promesses pour le Tessin et pour toutes les sections de la Pro Ticino. Nous vous donnons donc rendez-vous pour les deux prochaines réunions (assemblée générale le 14-2-72 et soirée Risotto le 15-4-72) dont vous serez informés, comme d'usage, le moment venu.

Les Tireurs suisses de Lyon

Il est de tradition depuis de nombreuses années que les T.S.L. se rendent en automne en Suisse pour accomplir les tirs militaires prescrits. Ils sont alors les invités d'honneur de la Société de Tir du Léman, à Lausanne.

Cette année, le 25 septembre, ils étaient 13 tireurs à prendre la route de Lausanne et à retrouver, au Stand de Vernand, leurs amis pour un match amical.

Dès 14 heures, les tireurs sont aux prises avec leurs sympathiques concurrents. Malgré un manque apparent d'entraînement au tir à 300 m, les nôtres font des prouesses et le petit fanion apparaît souvent au centre de la cible. Rapidement M. Bodmer, notre Président, et M. Jeannot se distinguent et aideront à maintenir le contact avec nos adversaires. Les premiers balais de notre ami Charles-Albert ne le découragent pas et il finira par un très bon tir. Popol est déchainé et annonce d'avance ses coups marqués excepté quand Albert se trompe de cible et tire dans la sienne. Comme ce sont de bons tireurs, chacun aura bien mérité la médaille du Tir de Saint-Gall.

Le soir venu, nous passons dans le

union suisse

fondée en 1887

COMPAGNIE GENERALE D'ASSURANCES A GENEVE

— DIRECTION POUR LA FRANCE : 15, rue du Musée Guimet — LYON 6ème
Tél. : 52-71-27

— BUREAU DE LYON : 2, rue de la République — LYON 1er
Tél. : 28-10-99

Vous propose ses contrats MULTIRISQUES «BLOC».

*INCENDIE - DEGATS DES EAUX - VOL - BRIS DE GLACES - RESPONSABILITE CIVILE,
adaptés spécialement à vos responsabilités de locataire, copropriétaire, commerçant, chef de famille, etc.*

et sa nouvelle formule «HOSPITALISATION».

VETEMENTS

Bayard

Première Griffe de France

hall des festivités où M. Deppen, Conseiller municipal de Lausanne nous souhaite la bienvenue et nous offre le vin d'honneur de la ville. Il nous félicite de notre attachement à la mère patrie et nous encourage à ne manquer aucune occasion pour venir nous entraîner au Stand de Lausanne.

M. le Dr Goumaz, Président des Carabiniers de Lausanne, et M. Bersier, Président de la Société du Léman, ont des paroles aimables et encourageantes pour nous.

M. Cuttat, notre Consul général, qui a bien voulu se joindre à nous, remercie la Municipalité et les Sociétés de Tir de Lausanne de l'accueil chaleureux et de l'aide précieuse apportée à notre sport national. Notre Président, M. Jean Bodmer, sait, par quelques mots simples, faire vibrer le cœur des assistants et fait particulièrement mention de l'esprit de camaraderie qui anime les membres de la Société de Tir du Léman : il n'existe entre nos deux sociétés aucun sens de rivalité, de jalousie, mais bien au contraire un sens d'entraide et de bonne entente.

Puis la soirée se termina par un banquet réunissant 50 convives autour d'une grande table dans une ambiance sympathique et enjouée.

Dimanche matin, dès 8 heures, tous les tireurs étaient présents pour le Tir en Campagne et le Tir de Vitesse militaire ainsi que pour terminer un programme bien chargé.

A midi, arrêt du tir et lecture du palmarès.

Il est indéniable que nos amis nous ont encore battus de deux points. L'année prochaine nous ferons mieux pour emporter la couronne tant convoitée.

Mais le grand vainqueur de la journée fut en définitive un des nôtres, l'ami Camille Jeannot : il a été déclaré « Roi de Tir » avec 176 points, suivi de M. Jean Bodmer, notre Président, avec 174 points, gagnant le Challenge Saint-Gall.

C'est avec regret que nous quittons nos amis lausannois, mais ce n'est qu'un au revoir, puisque nous reviendrons l'an prochain.

Conrad R.

L'activité de la Section Rhône-Alpes et Centre de la Chambre de Commerce suisse en France

Le traditionnel cocktail de rentrée a eu lieu le 27 octobre à la Maison suisse. Devant une assistance aussi choisie que nombreuse, le Président de Bocard, après avoir indiqué les chiffres du commerce franco-suisse, satisfaisants pour le premier semestre 1971, s'étendit plus longuement sur « la Suisse, terre d'éducation ».

Il indiqua, au passage, les nombreuses possibilités qui existent pour les jeunes Français de poursuivre ou de parfaire leurs études dans notre pays.

Le 17 novembre, après un dîner auquel participaient une cinquantaine de membres de la Section, le Professeur Gérald Mentha, ancien Doyen de la Faculté des Sciences économiques et sociales de l'Université de Genève, parla du proche avenir de notre pays et de ses voisins.

« Que sera notre vie vers 1980 ? » Peu nombreux étaient certainement ceux qui imaginaient les profonds changements qui risquent de transformer nos vies en une seule décade.

Un point essentiel à retenir sur le plan économique : si notre pays veut se maintenir dans le peloton de tête des nations industrielles, il faut impérativement poursuivre et accélérer le développement de la productivité par tous les moyens possibles.

Le Professeur Jean-Pierre Lassale, Président de l'Université de Lyon II, invité de notre Section, ouvrit une discussion passionnante qui se poursuivit tard dans la soirée.

Société Générale

La banque de notre temps

LYON
6, Rue de la République
Téléph. : 28-50-21

Conserves
Benzbourg
S.A. Franco-Suisse, Lyon

91, avenue Général-Frère

Confitures aux fruits frais
Fruits au Sirop
Crème de marrons
Marrons entiers au naturel
Gratin dauphinois - Cardons

Société suisse de Bienfaisance

Un grand merci aux donateurs et membres qui, grâce à leur générosité, ont aidé notre société à soulager les petites et grandes misères de nos compatriotes âgés et moins favorisés. Il est rappelé que les cotisations et les dons pour 1972 peuvent être versés à l'adresse suivante :

Société Suisse de Bienfaisance,
8, rue Godefroy, 69 - LYON-6° ;
— par C.C.P. 2298-90 Lyon,
— ou par chèque bancaire.

Action sociale

Les 20 dames visiteuses ou « mairaines » qui remplissent si admirablement leur tâche de visite à nos nombreux compatriotes âgés, malades et isolés, et qui les conseillent afin de résoudre leurs innombrables problèmes, seraient heureuses de trouver la collaboration généreuse et spontanée de quelques jeunes de notre communauté. Nous faisons donc appel aux jeunes filles et jeunes gens de bonne volonté, en les priant de bien vouloir s'annoncer à la Société Suisse de Bienfaisance à l'adresse précitée.

L'Union helvétique de Lyon a dignement fêté l'Escalade de Genève

Le vendredi 10 décembre, nous étions près de 80 au Carnotzet pour fêter l'Escalade.

Après une excellente fondue préparée par le Chef CORNUT, le Président JACOT donna lecture du récit de cette fameuse nuit et de la Proclamation de la victoire des Genevois sur les Savoyards. L'assemblée chanta avec ferveur le Cé qué l'ai no.

Puis, après avoir cassé la marmite de la mère Royaume et s'en être partagé les morceaux, l'on dansa

CIBA-GEIGY SA
Usines de St-Fons
69 St-Fons, France

CIBA—GEIGY

jusqu'à une heure avancée de la nuit. L'ambiance était chaude et plusieurs couples de gens très sérieux, comme les D., les G. et les SCH., se firent remarquer par leur grande forme !

En se séparant, il fut sérieusement question d'organiser en février prochain, un bal masqué, qui ne manquera pas de réunir de nombreux amis.

Une fois de plus, les absents ont eu bien tort de rester chez eux...

Télévision

Les dames visiteuses de la Société Suisse de Bienfaisance de Lyon (S.S.B.)

ont quelques protégés paralysés qui ne peuvent plus circuler. Leur isolement serait moins cruel et leur moral meilleur s'ils étaient nantis d'un poste de radio ou de télévision.

Si quelqu'âme charitable de la communauté suisse de cet arrondissement consulaire pouvait offrir soit un appareil de radio ou de télévision en état de bon fonctionnement (usagé ou neuf), la Société Suisse de Bienfaisance, 8, rue Godefroy, 69-Lyon-6°, lui saurait le plus grand gré de bien vouloir le lui faire savoir. Un tel appareil ne serait que prêté à l'intéressé par la S.S.B. et pourrait ainsi profiter successivement à plusieurs compatriotes du troisième âge. Un grand MERCI d'avance ! »

Abonnez-vous

au

MESSAGER SUISSE

F 15 - C.C.P. 12-273-27

PARIS

POUR VOS ASSURANCES

RETRAITE ✕ RENTES VIAGERES ✕ VIE ✕ INVALIDITE

"LA SUISSE" à Lyon



SIEGE SPECIAL ET DIRECTION POUR LA FRANCE :

3, rue Origet - 37 - TOURS

Tél. : 53-12-12 - Télex : 75 039

INSPECTION GENERALE :

100 bis, rue Montgolfier - 69-LYON (6°)

Téléphone : 24-42-97